

## 34<sup>E</sup> ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE ET RÉUNION D'AFFAIRES

## MISE EN CANDIDATURE : ÉLECTIONS 1

POSTI	E					
	Poste (veuille	Poste (veuillez cocher)				
	PRÉSIDENC		RÉSIDENCE ET NORD	VICE-PRÉSIDENCE CENTRE (ONTARIO)	VICE-PRÉSIDENCE ATLANTIQUE	
		-			x_	
NOM	DU/DE LA CAN	NDIDAT.E				
<ul> <li>Nom Robert J. Levesque</li> <li>Acceptation par le/la candidat.eXouinon</li> </ul>						
PROPO	OSEUR/APPU	YEUR				
*	Proposé par	<u>Drancese</u> Nom	Lyr	DS FWC Conseil scolaire	)	
<b>.</b>	Appuyé par	p-At	Digitally Date: 202	signed by Cloutier, Simon 24.10.16 06:30:40 -06'00'	10	
		Nom	<del></del>	Conseil scolaire		
1 Extrait	s des Règlements ac	lministratifs de la FNCSI	:			

## Article 13 - Conseil d'administration

- 13.7 Tout(e) conseillère/conseiller/commissaire scolaire peut se présenter au poste de présidence, en autant qu'il se conforme au processus de mise en candidature.
- 13.8 Les mises en candidature de la présidence sont recevables jusqu'à 12 h le jour avant la tenue de l'assemblée générale annuelle.
- 13.9 Les candidatures des 3 vice-présidences doivent faire partie de la liste des administrateurs identifiés selon 13.3.
- 13.10 Les mises en candidature des 3 vice-présidences sont recevables jusqu'à 12 h le jour avant la tenue de l'assemblée générale annuelle.
- 13.11 Toutes les candidatures aux postes de présidence et de vice-présidences doivent être mises en nomination par 2 délégué(e)s votant à l'assemblée générale annuelle.
- 13.12 Une candidature, même si la personne est absente lors de l'assemblée générale, est recevable si elle est dûment signée par deux (2) délégué(e)s votant(e)s, ainsi que par la personne nommée.
- 13.13 Tout en se conformant aux articles 13.1 à 13.11, une même personne peut poser sa candidature au poste de présidence ainsi qu'au poste de vice-présidence de sa région. Si elle est élue à la présidence, sa candidature à la vice-présidence est automatiquement retirée.

Note: Les candidatures pour les postes de vice-présidences doivent provenir de la liste des représentants de la FNCSF soumis par les conseils scolaires pour l'année 2024-2025

Veuillez noter que la fin des mises en candidature a lieu à 12 h, heure locale, le vendredi 25 octobre 2024. Les candidatures reçues à l'avance seront affichées sur le site Web de la FNCSF. Nous vous invitons à numériser ce formulaire dès maintenant et à le retourner au info@fncsf.ca.